

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Direction générale de l'aviation civile

Direction des services de la navigation aérienne

Décision DSNA/D n° 10-0237 du 19 octobre 2010 portant délégation de signature OSD budget annexe (direction générale de l'aviation civile, direction des services de la navigation aérienne)

NOR : DEVA1026439S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur des services de la navigation aérienne,

Vu le décret n° 2005-200 du 28 février 2005 portant création de la direction des services de la navigation aérienne, et notamment son article 3 ;

Vu le décret du 29 juillet 2009 portant nomination de M. Maurice Georges en qualité de directeur des services de la navigation aérienne ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2008 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués du budget annexe contrôle et exploitation aériens ;

Vu la décision DSNA/D n° 10-0111 du 26 avril 2010 portant délégation de signature (direction générale de l'aviation civile, direction des services de la navigation aérienne),

Décide :

Article 1^{er}

Les articles 19, 21 et 27 de la décision n° 10-0111 du 26 avril 2010 sont modifiés ainsi qu'il suit :

« *Art. 19.* – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aline Pillan, délégation est donnée à M. Stéphane Gorin, conseiller d'administration de l'aviation civile, à M. Jean-Charles Baisset, attaché d'administration de l'aviation civile, et à M. Anthony Gérard, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. »

Art. 21. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Yves Huerre, délégation est donnée à Mme Karine Drolez, assistante d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, et à M. Pierre Duriez, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. »

Art. 27. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge Callec, délégation est donnée à M. Michel Tardieu, ingénieur en chef du contrôle de la navigation aérienne, à Mme Anne Gauthier, attachée d'administration de l'aviation civile à compter du 1^{er} novembre 2010, à M. Laurent Breton, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, à M. Gérald Destremx, ingénieur principal des études et de l'exploitation de l'aviation civile, et à Mme Édith Pelous, ingénieure principale des études et de l'exploitation de l'aviation civile, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes ou pièces administratives liés à l'exécution des recettes et des dépenses du budget annexe contrôle et exploitation aériens. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 19 octobre 2010.

Le directeur des services de la navigation aérienne,
M. GEORGES